



Cotation des BSA attribués dans le cadre de l'émission d'ABSA du 18 décembre 2020

Kumulus Vape (Code ISIN : FR0013419876/ Mnémonique : ALVAP), e-commerçant spécialisé dans la vente de cigarettes électroniques et de produits connexes (matériel, e-liquide et accessoires), regroupés sous le terme « vape », annonce le début des négociations en bourse des bons de souscription d'actions (les « BSA 2020 ») attribués à plusieurs fonds FCPI d'une société d'investissement française de premier plan.

Cette attribution s'inscrit dans le cadre de l'opération d'émission d'ABSA (actions avec bons de souscription attachés) avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de 2,5 M€ dont les modalités ont été détaillées dans le communiqué du 18 décembre 2020 (https://www.kumulusvape.fr/documents/cp_levee_2020.pdf).

Les 392.465 BSA 2020 seront cotés à partir du 29 juin 2021 sur Euronext Growth sous le code FR0014001KF0.

Deux BSA 2020 donneront à son titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice fixé sur une valorisation pré-money de la Société de 20.000.000 € (le « Prix de Souscription ») soit un maximum de 196 235 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Les BSA 2020 sont transmissibles librement. Leur transfert résulte de l'inscription des titres au compte-titre de l'acquéreur ; tout transfert de BSA 2020 emporte de plein droit adhésion du bénéficiaire à toutes les conditions de l'émission et cession de tous les droits attachés à chaque BSA 2020.

Les BSA 2020 pourront être exercés à tout moment par leur titulaire jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit au plus tard. A défaut d'avoir été exercé avant le Terme, les BSA 2020 deviendront nuls et caducs de plein droit.

Pour exercer leurs BSA, les porteurs devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte pour les BSA conservés sous la forme au porteur, ou de Caceis Corporate Trust pour les BSA conservés sous la forme nominative pure, et payer le prix d'exercice correspondant. Caceis Corporate Trust assurera la centralisation des opérations.

L'incidence de l'émission des BSA 2020 est indiquée dans le communiqué de presse précité du 18 décembre 2020.

Prochain rendez-vous : 29 juillet 2021 après Bourse Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2021

À propos de Kumulus Vape

Kumulus Vape s'est rapidement imposé aux premiers rangs des acteurs français de la Vape. Depuis sa création en 2012, l'Entreprise est animée par une mission : proposer grâce à la vape une alternative sûre et performante au tabac fumé pour réduire ses conséquences sanitaires et environnementales. Dans cette perspective, Kumulus Vape a bâti un des catalogues les plus riches du marché avec plus de 7 000 références disponibles (avec des marques comme [Innokin](#) ou [Vapresso](#)) au travers de sa plateforme e-commerce à destination des particuliers et des boutiques spécialisées. Entre 2016 et 2020, la croissance annuelle moyenne de Kumulus Vape a dépassé les 100%. En 2020, malgré le contexte exceptionnel, l'Entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 22 M€, en hausse de 113% et un résultat d'exploitation multiplié par 6,5 à plus de 1,3 M€. Pour 2021, l'objectif est de dépasser les 30 M€ de chiffre d'affaires. La Société est basée à Corbas, dans la Métropole de Lyon, et emploie aujourd'hui près de 50 salariés. Kumulus Vape est cotée sur Euronext Growth depuis le 1^{er} juin 2021.

Contacts

Kumulus Vape

Vincent Baudoin
Directeur de la communication
v.baudoin@kumuluvape.fr
06 10 84 52 59

Actifin

Isabelle Dray
Relations presse
idray@actifin.fr
01 56 88 11 29

Actifin

Nicolas Lin
Communication financière
nlin@actifin.fr
01 56 88 11 14